

AVERTISSEMENT CONCERNANT L'EPHEDRINE

En janvier 2002, les autorités de la santé au Canada ont décidé d'interdire certaines préparations à usage oral à base d'éphédrine, un vasoconstricteur. Il s'agissait notamment de préparations contenant aussi de la caféine, de préparations dont la dose unitaire (par ex. par comprimé) est supérieure à 8 mg d'éphédrine, et de préparations dont la dose recommandée est supérieure à 8 mg d'éphédrine par prise ou à 32 mg d'éphédrine par jour.

[via http://www.hc-sc.gc.ca/english/protection/warnings/2003/2003_43.htm consulté le 27 février 2004]. Cette décision était basée sur plusieurs rapports d'effets indésirables graves, tels accidents vasculaires cérébraux, arythmies, infarctus du myocarde et convulsions. Par ailleurs, les résultats publiés récemment d'une étude randomisée contrôlée par placebo en "cross-over", effectuée chez 15 volontaires sains, montrent un risque accru d'allongement de l'intervalle QT et d'augmentation de la pression artérielle après la prise d'une seule dose d'un supplément alimentaire contenant entre autres de l'éphédrine (12 mg par dose unitaire) et de la caféine (40 mg par dose unitaire) [*JAMA* **291**, 216-221 (2004)].

L'éphédrine est un des alcaloïdes de la plante Ephedra. L'éphédrine est disponible en Belgique comme médicament à usage oral comme indiqué ci-après.

- Dans certaines préparations antitussives. L'utilité de l'éphédrine dans ces préparations est douteuse [à propos des médicaments antitussifs, voir Folia de décembre 2002].
- Dans l'ALFAVIT, proposé comme tonique. L'utilisation de l'ALFAVIT est à déconseiller en raison de l'absence de preuves d'efficacité et du risque d'effets indésirables liés à la quantité importante d'éphédrine par comprimé (30 mg de bitartrate d'éphédrine, soit presque 16 mg d'éphédrine par comprimé) et à la dose journalière recommandée dans la notice (jusqu'à 180 mg de bitartrate d'éphédrine par jour, soit environ 95 mg d'éphédrine par jour).
- L'Ephedra est aussi présente dans certains nutriments à base de plantes.
- Des préparations à base d'éphédrine sont aussi parfois utilisées comme anorexigène ou pour améliorer les prestations physiques. Une méta-analyse d'études cliniques sur l'éphédrine et des préparations à base de la plante Ephedra dans ces indications n'a cependant pas apporté de preuves d'efficacité [*JAMA* **289**, 1537-1545 (2003)].

Les risques liés à la prise orale de certains vasoconstricteurs (par ex. la pseudoéphédrine, un stéréo-isomère de l'éphédrine, et la phénylpropanolamine) ont déjà été abordés dans les Folia de décembre 1999 et d'avril 2002. En Belgique, un arrêté ministériel interdit la délivrance de phénylpropanolamine sous forme de préparation magistrale ou de spécialité à usage humain (A.M. 27/6/02, Moniteur belge du 27/7/02). Comme mentionné dans le Répertoire Commenté des Médicaments (édition 2004, page 121), la prudence s'impose, surtout chez l'enfant, en cas d'utilisation d'une préparation à base d'un vasoconstricteur, et ce type de préparation est déconseillé chez le jeune enfant.

Certains vasoconstricteurs sont aussi disponibles en Belgique dans des préparations à usage nasal utilisées en cas d'obstruction nasale. Elles peuvent soulager mais leur usage fréquent et prolongé est à déconseiller, et l'on peut s'attendre à une résorption systémique, surtout en cas d'utilisation sans discernement d'un spray nasal non dosé.